

Filière biologique du Québec

343, Principale Ouest, bur. 208

Magog (Québec) J1X 2B1

Tél : (819) 847-2676

Télec. : (819) 847-1814

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RAPPORT ANNUEL 2006

Drummondville

29 mai 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION	3
2. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006.....	6
5. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	14

Annexe – Filière biologique du Québec - États-financiers au 31 décembre 2006

1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION

La Filière biologique du Québec a pour mission de favoriser la concertation entre tous les maillons de la chaîne des produits issus de l'agriculture biologique du Québec et d'assurer la coordination des efforts des partenaires du secteur, dans une optique de développement des marchés.

La filière vise la mise en place de projets collectifs, dans le but d'améliorer l'environnement et les liens d'affaires des entreprises provenant de chacun des maillons du secteur. Elle soutient le développement de la production, de la transformation et du commerce d'aliments certifiés biologiques, ce qui génère des retombées intéressantes pour la collectivité québécoise sur les plans social, environnemental et économique.

La filière a déposé le premier plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec en 1994 et elle vient de s'entendre sur la mise en œuvre d'un deuxième plan stratégique pour la période 2004-2009.

Les principaux mandats de la filière sont les suivants :

- doter le secteur biologique du Québec d'un plan de développement stratégique et assurer la mise à jour de ce plan ;
- coordonner la mise en œuvre du plan stratégique du secteur ;
- appuyer la mise en œuvre de projets collectifs et structurants pour le secteur ;
- représenter les intérêts de l'ensemble du secteur biologique du Québec auprès d'autres intervenants-clés liés à son développement ;
- assurer la diffusion des retombées des travaux de la filière.

La filière est une association personne morale sans but lucratif, à vocation sociale et économique, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies depuis octobre 2004.

2. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La défense des intérêts des entreprises québécoises certifiées biologiques a demandé, cette année encore, plusieurs interventions de la part de la filière, sur le plan de la réglementation. En effet, l'année 2006 a été marquée par l'adoption en avril de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants et en toute fin d'année, de la réglementation fédérale sur les produits biologiques. La contribution et l'expertise de la filière ont donc été fortement sollicitées dans ce dossier au cours de l'année. Je tiens particulièrement à remercier de leur disponibilité les membres du comité réglementaire de la filière, car ils ont eu à se réunir à plusieurs reprises et à analyser de nombreux documents relatifs à la réglementation.

Malgré les efforts déployés par tous les partenaires de la filière, nous devons prendre acte qu'un travail important reste encore à faire dans le dossier réglementaire. En conséquence, la filière devra réévaluer les conditions de son engagement dans ce dossier en 2007, à la lumière des résultats obtenus en 2006.

Sur le plan du développement, l'année 2006 a tout de même été fructueuse car elle a donné lieu à l'élaboration et à l'obtention de financement pour la mise en œuvre de trois projets importants. Il s'agit d'un projet d'organisation de deux journées d'information stratégique, d'un projet sur la valorisation de l'appellation biologique au Québec et d'un projet de mentorat dans le secteur

agricole. Par ailleurs, le secteur pourra désormais compter sur une banque de données mise en place par le Conseil des appellations agroalimentaires, ce qui permettra de voir l'évolution du secteur biologique et représente donc un avancement et un acquis importants pour l'avenir et la reconnaissance du secteur.

Par ailleurs, la filière constate un fort ralentissement de la croissance générale du secteur, ce qui amène un sérieux questionnement des objectifs de croissance qui avaient été fixés en 2004. L'incertitude sur le plan réglementaire, un soutien financier non concurrentiel avec celui de nos concurrents commerciaux, la difficulté d'organiser une meilleure mise en marché des produits et un contexte économique plus difficile expliquent sûrement en partie ce ralentissement de la croissance.

C'est pourquoi la filière entend poursuivre ses efforts afin de rendre l'environnement d'affaires des entreprises plus concurrentiel. En plus de la valorisation de l'appellation biologique au Québec et d'un système de mentorat en production, la filière compte tout mettre en œuvre, avec ses partenaires, pour voir à ce qu'une politique de soutien au secteur biologique soit élaborée et mise en place.

Pour de plus amples informations sur les travaux de la filière, je vous invite à prendre connaissance du document qui résume le bilan des activités 2006.

En terminant, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de la filière, notre secrétaire général, les représentants gouvernementaux et toutes les personnes-ressources qui ont contribué, en 2006, aux travaux de la filière et au développement du secteur.

Le président,



Robert Beauchemin

3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Adresse	Tél. & courriel	Poste assigné au C.A.
Robert Beauchemin	Meunerie Milanaise inc. 108, route 214 Milan (Québec) G0Y 1E0	Tél. : (819) 657-4646 Fax : (819) 657-1011 meunerie@lamilanaise.com	Président Resp. secteur transformation
Denis-Paul Bouffard	CAAQ- CARTV 35, rue de Port-Royal Est 2 ^e étage, Montréal (Qc) H3L 3T1	Tél. : (514) 864-8999 Fax : (514) 873-2580 dpb@caaq.org	Administrateur Poste CAAQ.
Christian Champigny	FABQ 555, boul Roland-Therrien, bur. 100 Longueuil (Québec) J4H 3Y9	Tel : (450) 679-0540 poste 8211 Fax : (450) 670-4867 champy@gsig-net.qc.ca	Vice-président Resp. : secteur de la production
M. Daniel Dubé	11281, boul. Albert Hudon Montréal Nord (Québec) H1G 3J5	Tél. : (514) 324-1010 poste 3462 daniel.dube@sobeys.com	Administrateur Resp. : secteur du détail
Serge Fortin Pierre Turcotte (s)	CEROM 335, chemin des Vingt-cinq Est Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P6	Tél : (450) 653-4413 Fax : (450) 441-5694 cerom@cerom.qc.ca	Administrateur Resp. Innovation technologique
Manon Genest Jean-Pierre Ayotte (s)	CCDA 6455, Jean-Talon Est, bur. 402 Montréal (Québec) H1S 3E8	Tél : (514) 982-0267, poste 235 Fax : (514) 982-0659 mgenest@ccda.ca	Administratrice Resp. : secteur de la distribution
France Gravel	Écocert Canada 71, St-Onésime, Lévis, (Qc) G6V 5Z4	Tél : (418) 838-6941 poste 107 Fax: (418) 838-9823 fgravel@ecocertcanada.com	Administratrice Resp. : du secteur de la certification
Ghislain Jutras	Université Laval 3236, pavillon Paul-Comtois Département de Phytologie Université Laval, (Québec) G1K 7P4	Tél. : (418) 656-7058 ghislain.jutras@plg.ulaval.ca	Administrateur Resp. : du secteur de la formation
Maryse Leblanc	IRDA 3300, rue Sicotte, C.P. 480 Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 7B8	Tél. : (450) 778-6522 Fax : (514) 398-7897	Administratrice Resp. : transfert d'expertise
Marie-Claude Massicotte	Agriculture et Agroalimentaire Canada 2001, rue University Montréal (Québec) H3A 3N2	Tel. : (514) 315-6181 Fax : (514) 496-3966 2001 University, Suite 746-M Montréal (Québec) H3A 3N2 massicottemc@agr.qc.ca	Administratrice Resp. : lien avec le gouvernement fédéral
Alain Rioux	Filière biologique du Québec 343, rue Principale Ouest, bur 208 Magog (Québec) J1X 2B1	Tél : (819) 847-2676 Fax : 819-847-1862 alainrioux1@bellnet.ca	Secrétaire général Non votant
Alain Roy	MAPAQ – Estrie 4260, boul. Bourque Rock Forest (Québec) J1N 2A5	Tél : (819) 820-3035, poste 233 Fax : (819) 820-3942 alain.roy@mapaq.gouv.qc.ca	Administrateur Gouvernement du Québec
Nicolas Turgeon	MAPAQ 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage Québec (Québec) G1R 4X6	Tél. : (418) 380-2101 poste 3801 Fax : (418) 380-2162 Nicolas.Turgeon@mapaq.gouv.qc.ca	Personne-ressource MAPAQ- DIST Non votant
Nalini Vaddapalli	2120, rue Sherbrooke Est bur. 604, Montréal (Québec) H2K 1C3	Tél : (514) 598-7288 vaddapalli@option-consommateurs.org	Administratrice Resp. : secteur de la consommation

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

Ce rapport d'activités est présenté selon les axes de développement du plan stratégique 2004-2009 du secteur biologique du Québec.

AXE 1 ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

DOSSIER 1 : ENCADREMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE AU CANADA

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Cible stratégique 4 de l'axe sur l'organisation des marchés

Faciliter l'accès des entreprises biologiques québécoises sur les marchés d'exportation par une réglementation canadienne davantage en conformité avec les exigences internationales :

- ◆ en intensifiant les pressions de la Filière biologique du Québec auprès du gouvernement canadien, pour que ce dernier élabore un outil réglementaire qui s'harmonise aux outils provinciaux;
- ◆ en appuyant, au besoin, les travaux de la Coalition canadienne qui réclame une réglementation canadienne obligatoire pour le secteur des aliments biologiques.

B) CONTEXTE

- ◆ Le 2 septembre 2006, le gouvernement fédéral a fait paraître en Gazette 1 un projet de réglementation sur les produits biologiques;
- ◆ Le 16 novembre 2006 se terminait la période de consultation sur le projet de règlement;
- ◆ L'Agence canadienne d'inspection des aliments a reçu 92 mémoires et 707 commentaires et de ce nombre, seulement 50 concernaient bel et bien le règlement ;
- ◆ Le 14 décembre 2006, le règlement a été adopté par le gouvernement fédéral ;
- ◆ Le 21 décembre 2006, la publication du Règlement sur les produits biologiques a été faite dans la Gazette du Canada, Partie II;
- ◆ Le 15 janvier 2007, le règlement a été amendé de façon à inclure une annexe concernant le logo biologique Canada qui avait été omis par erreur le 21 décembre.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ 14 février 2006 : Rencontre de la filière avec les membres de l'équipe de M. Saumur. Présentation des questions légales et commentaires (bases légales de la réglementation);
- ◆ 16 mars 2006 : Réception et analyse de la cinquième ébauche sur la norme biologique canadienne;
- ◆ 7 avril 2006 : Vote positif de la filière sur la cinquième ébauche de la norme biologique canadienne;
- ◆ Le 11 octobre 2006, le comité réglementaire de la filière rencontre des représentants de l'ACIA et d'AAC ;
- ◆ Le 26 octobre 2006, des représentants de la filière rencontrent des représentants du MAPAQ;

- ◆ Le 26 octobre 2006, rencontre régulière de la filière où c'est le principal sujet de discussion ;
- ◆ Le 11 novembre 2006, dépôt du mémoire, version française, de la filière à l'ACIA;
- ◆ Les 11 et 12 novembre 2006, participation de la FBQ (Julie Belzile) à la première rencontre du Comité canadien sur la réglementation biologique (CCRB) à Saskatoon;
- ◆ Le 15 novembre 2006, dépôt du mémoire, version anglaise, à l'ACIA;
- ◆ Le 21 novembre 2006, rencontre d'une avocate de l'ACIA en marge du colloque annuel de la FABQ;
- ◆ Le 30 novembre 2006, rencontre de représentants du MAPAQ et des membres du Comité sur l'encadrement réglementaire de la FBQ;
- ◆ Le 7 décembre 2006, rencontre du comité réglementaire de la filière avec l'ACIA.

Un temps appréciable a été consacré à l'analyse de documents de l'Agence d'inspection des aliments (ACIA) et à l'élaboration de plusieurs documents en appui aux revendications du secteur auprès de l'ACIA. Plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues avec des représentants des autres provinces canadiennes.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Jusqu'à maintenant ce comité regroupe sept personnes. Il s'agit de :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| ◆ Robert Beauchemin | président FBQ; |
| ◆ Julie Belzile | consultante, FBQ |
| ◆ Denis-Paul Bouffard | CAAQ; |
| ◆ Manon Genest | CCDA |
| ◆ France Gravel | Ecocert Canada; |
| ◆ Marie-Claude Massicotte | AAC |
| ◆ Geneviève Blain | FABQ; |
| ◆ Nicolas Turgeon | MAPAQ (pilote); |
| ◆ Alain Rioux | FBQ; |
| ◆ M. Pierre Roy | MAPAQ |

La composition de ce comité pourrait être complétée par d'autres organisations intéressées à analyser en profondeur des documents légaux et administratifs produits dans le cadre de la mise en place de la réglementation canadienne sur la production biologique.

E) RÉSULTATS ATTEINTS EN 2006

Les différentes rencontres tenues dans le cadre du suivi de ce dossier ont permis de constater un manque de compréhension générale des enjeux qui concernent l'industrie. On a constaté aussi un manque d'organisation générale de l'ACIA dans le suivi du dossier, ce qui a généré beaucoup de confusion et a rendu moins efficace le processus de modification du règlement.

La Filière biologique a accepté de ne pas s'opposer au projet de règlement fédéral, notamment parce les représentants de l'ACIA ont invité les administrateurs de la filière à s'engager dans un processus d'amélioration continu du règlement après sa parution à la fin de décembre 2006. L'ACIA a assuré la filière qu'elle offrirait de la disponibilité et de l'ouverture au cours de la période de transition de 2 ans, afin de satisfaire les besoins du Québec.

Le règlement fédéral, qui a été adopté le 14 décembre 2006, contient encore plusieurs lacunes, même s'il a été amélioré sur quelques points. Des modifications qui devaient être faites en conformité avec les échanges de la filière avec l'ACIA ne l'ont pas été et de nouveaux articles sont apparus sans que leur provenance soit connue et génèrent d'autres problèmes.

Même si le Québec a une expérience reconnue depuis plus de six ans dans ce domaine, même si la FBQ a réussi à faire reconnaître ses préoccupations en grande partie par le CCRB, même si les commentaires de la filière étaient détaillés et appuyés par plusieurs autres partenaires québécois, les améliorations demandées ont été pour la plupart ignorées par l'ACIA.

Dans les autres provinces, plusieurs associations et entreprises n'ont pas obtenu, à l'instar du Québec, les changements qu'ils avaient proposés, ce qui génère de l'insatisfaction un peu partout au Canada.

DOSSIER 2 : CONTRÔLE DES APPELLATIONS RÉSERVÉES AU QUÉBEC

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Cible stratégique 2 –de l'axe sur l'encadrement réglementaire

Assurer l'intégrité de l'utilisation de l'appellation biologique en adressant une requête au MAPAQ pour que la Filière biologique du Québec soit partie prenante du plan de développement des appellations réservées.

B) CONTEXTE

Le 16 juin 2005, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Vallières, rendait public son plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et de niche. Ce plan propose un encadrement législatif et réglementaire en deux volets.

Le premier volet, d'ordre législatif (projet de loi 113), propose des modifications à la Loi sur les appellations réservées (Loi A-20.02), pour encadrer l'utilisation des mentions « terroir », « fermier » et « artisanal ».

Le deuxième volet du plan d'action du ministre, d'ordre réglementaire, consiste en l'adoption à venir d'un règlement qui serait pris en vertu de la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29, ci-après appelée Loi P-29). Ce nouveau règlement permettrait d'établir des conditions d'utilisation des mentions « fermier » et « artisanal » ou des expressions équivalentes.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ 14 février 2006: Rencontre avec l'équipe du MAPAQ pour une meilleure compréhension du projet de loi 137 ;
- ◆ 28 février 2006: Dépôt d'un mémoire et audition devant la CAPA;
- ◆ 7, 8 et 9 mars : Suivi des travaux de la CAPA qui a adopté les 48 premiers articles;
- ◆ 17 mars : Analyse des principales modifications envoyées par M. Comeau de la CAPA à la filière;
- ◆ 26 mars : Envoi d'une lettre au ministre Vallières concernant l'article 64;

- ◆ 29 et 30 mars 2006 : Suivi de l'adoption article par article du projet de loi par la CAPA.
- ◆ 19 avril 2006 le projet de loi est sanctionné par l'Assemblée nationale.
- ◆ Mai 2006 : la filière communique au MAPAQ sa satisfaction au regard du contenu de la loi.

E) RÉSULTATS ATTEINTS

- ◆ Participation pleine et entière de la Filière biologique aux démarches visant l'adoption du projet de loi;
- ◆ Le secteur biologique a obtenu des changements significatifs au projet de loi;
- ◆ Le projet de loi est maintenant satisfaisant pour le secteur biologique;

Depuis avril 2006, la rédaction de la réglementation provinciale a débuté. Cependant, le MAPAQ a décidé d'attendre que le règlement fédéral sur les produits biologiques soit adopté pour poursuivre ses travaux puisque les deux réglementations sont liées dans leur élaboration.

AXE 2 ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Développer les structures de mise en marché locales et régionales et faciliter l'accès au marché international.

B) CONTEXTE

Jusqu'à tout récemment, une grande partie des produits biologiques québécois était exportée, faute de réseaux de distribution faciles d'accès dans le marché domestique. Sauf dans le cas des ventes directes du producteur au consommateur, les producteurs biologiques se voient souvent dans l'impossibilité de répondre aux exigences du marché québécois sur une base individuelle. À partir du moment où il y a un intérêt manifeste à développer le marché du Québec, il devient important de créer des réseaux pour faire circuler rapidement l'information et des structures de regroupements régionaux pour être en mesure de fournir de plus grands volumes sur les marchés québécois.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ 21 mars 2006, première rencontre du comité d'axe sur l'organisation des marchés de la filière et identification de deux dossiers prioritaires :
 - Semaine de valorisation de l'appellation bio;
 - Liste de produits et des fournisseurs de produits biologiques du Québec.
- ◆ Septembre 2006 : Élaboration d'un projet qui devra s'autofinancer à moyen terme;
- ◆ Octobre 2006 : Recherche de financement et élaboration d'un projet;
- ◆ Novembre 2006 : Réponse favorable du MAPAQ sur le projet

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité sur l'organisation a tenu une seule rencontre en mars dernier. Il faut souligner qu'il manquait plusieurs participants à cette rencontre. On devra s'assurer de la présence de l'ensemble de ces personnes pour la prochaine rencontre annuelle.

Étaient présents

◆ Robert Beauchemin	président filière
◆ Daniel Dubé	Sobey's
◆ Charles Cartier	Union paysanne biologique
◆ Christian Champigny	FABQ
◆ Manon Genest	CCDA
◆ Pierre-Alexandre Blouin	ADA
◆ Marie-Claude Massicotte	AAC
◆ Marc Périard	Aux mille et une saisons inc
◆ Anthony Pradel	Pro Organics
◆ Mélanie Morel	Réseau bio

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Confirmation du financement de la première phase du projet concernant la valorisation de l'appellation biologique du Québec et prise en compte de la liste de fournisseurs dans le projet de banque de donnée du CAAQ ;

AXE 3 APPUI PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Augmenter l'appui professionnel et technique aux entreprises biologiques déjà établies et à celles en transition.

B) CONTEXTE

Au Québec, les besoins en matière de soutien professionnel et technique concernent les entreprises agricoles biologiques déjà établies, les entreprises qui veulent faire une transition vers l'agriculture biologique et les entreprises nouvelles qui veulent démarrer une production biologique.

Dans le cas des entreprises agricoles qui ont entrepris une transition vers l'agriculture biologique ou qui ont le projet de le faire, l'accès de ces dernières à un soutien adéquat pendant la phase de transition représente un enjeu majeur pour le secteur. La période de transition indiquée dans tous les cahiers des charges au Québec est d'une durée de trois ans. Ces trois années constituent une période critique pour les entrepreneurs, qui risquent alors de voir leurs revenus diminuer sans que leurs produits prennent nécessairement une plus-value.

La démarche type au Québec pour inciter des producteurs agricoles à faire une transition vers l'agriculture biologique comprend une bonne dose de sensibilisation, une formation adéquate, un encadrement professionnel et technique personnalisé et de nombreuses expérimentations qui permettent la transition graduelle de l'entreprise.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

En 2005, les participants au comité d'axe sur l'appui professionnel et technique se sont entendus pour former trois groupes de travail :

- Un premier groupe sur les services-conseils qui prendra en charge les cibles stratégiques 2, 3, et 4;
- Un deuxième groupe sur le transfert d'expertise prendra en charge les cibles stratégiques 1 et 6;
- Un troisième groupe sur l'amélioration de la formation prendra en charge la cible stratégique 5.

ACTIVITÉS

- ◆ Un groupe de travail a tenu une rencontre le 19 janvier 2006 (cible 6, CRAAQ bio) ;
- ◆ Un groupe de travail sur la cible 1 a tenu une rencontre le 20 février 2006;
- ◆ Un groupe de travail sur les services conseils s'est réuni le 1er mars 2006;
- ◆ Le comité d'axe a tenu une deuxième rencontre le 14 mars 2006;
- ◆ 2 septembre 2006 : dépôt d'une demande de financement projet mentorat ;
- ◆ 16 novembre 2006 : acceptation de la demande par le comité de gestion du PSABQ;
- ◆ 7 décembre 2006 : réception des lettres d'offre du MAPAQ.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

La composition actuelle du comité d'axe est la suivante :

- | | |
|---------------------|---|
| ◆ Simon Audet | Réseau bio |
| ◆ Geneviève Blain | Fédération d'agriculture biologique du Québec |
| ◆ Danielle Brault | MAPAQ |
| ◆ Tomas Dewavrin | Les Huiles d'Amérique |
| ◆ Claude Gélinau | Institut de technologie agroalimentaire |
| ◆ Benoit Girouard | Union paysanne biologique |
| ◆ Denis La France | CEGEP Victoriaville |
| ◆ Ghislain Jutras | Université Laval |
| ◆ Christian Legault | AgroExpert inc. |
| ◆ Mélanie Morel | Réseau bio |
| ◆ Patrice Mullier | La Financière agricole du Québec |
| ◆ Rosaire Ouellet | PATLQ |
| ◆ Alain Roy | MAPAQ (pilote) |
| ◆ Eugène Demers | FABQ |
| ◆ Nicolas Turgeon | MAPAQ |
| ◆ Bernard Estevez | Consultant |
| ◆ Maryse Leblanc | IRDA |

E) RÉSULTATS ATTEINTS

La filière a élaboré et obtenu le financement pour un projet qui vise la mise en place d'un système de parrainage pour les entreprises agricoles par secteur de production au Québec. Les quatre autres projets identifiés par le comité d'axe n'ont pu avancer significativement faute de temps.

AXE 4 APPUI FINANCIER

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Améliorer l'appui financier au secteur des aliments biologiques

B) CONTEXTE

Dans les deux dernières décennies, les avantages écologiques et économiques de l'agriculture biologique ont retenu l'attention de plusieurs pays européens et de plusieurs états américains qui ont alors mis des politiques en place pour soutenir financièrement cette agriculture.

Le 17 décembre 2002, un plan d'action a été présenté au Conseil des ministres européens. Ce plan comprenait des actions publicitaires pour les produits biologiques, des campagnes d'information promotionnelles pour le secteur de la restauration, la suppression des obstacles à la distribution directe, l'amélioration des services de consultation pour les associations de producteurs, la distribution de capitaux destinés aux programmes agricoles régionaux en faveur de l'agriculture biologique, l'amélioration des bases statistiques de l'Union européenne dans le domaine de la production, ainsi que l'amélioration du contrôle et de l'accréditation d'organisations de certification biologique.

Aux États-Unis, le Farm Bill 2002 prévoit une aide importante à l'industrie de l'agriculture biologique. Le Farm Bill inclut, entre autres, un programme national de partage des coûts de certification et de nombreuses mesures pour stimuler la recherche, dont une disposition qui permettra à l'industrie biologique d'établir un programme volontaire national de recherche et de promotion. Ce programme permettra aux agriculteurs biologiques de rediriger une partie de leurs revenus vers la recherche et la promotion spécifiques au secteur biologique.

Au Canada et au Québec, il n'existe à ce jour aucune politique en vue de soutenir le développement du secteur biologique. Les intervenants biologiques canadiens espèrent que la récente planification stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien va donner lieu à l'élaboration d'une politique qui comprendra des mesures financières significatives pour le secteur.

C) ACTIVITÉS

- ◆ janvier 2006 : Élaboration d'un document d'orientation pour le PSDAB;
- ◆ 10 février 2006 : Rencontre du comité de gestion du programme;
- ◆ juin 2006 : Programme financier (PSDAB) révisé;
- ◆ septembre 2006 : Dépôt de trois projets au PSDAB

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

- ◆ Robert Beauchemin président FBQ
- ◆ Martine Labonté FABQ
- ◆ Guy Gauthier FABQ
- ◆ Anne Drolet MAPAQ
- ◆ Sylvain Dufour Fruit d'Or
- ◆ Lucie Gionet UPA
- ◆ Serge Poussier MAPAQ
- ◆ Alain Roy MAPAQ
- ◆ Nicolas Turgeon MAPAQ
- ◆ Alain Rioux FBQ (pilote)

E) RÉSULTATS ATTEINTS

- ◆ Obtention du financement de trois projets;
- ◆ Mise en place d'une banque de données statistiques pour le secteur.

AXE 5 ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Diminuer les impacts négatifs que peuvent avoir les OGM sur la qualité et le commerce des aliments biologiques.

B) CONTEXTE

La contamination des espèces non transgéniques par la pollinisation naturelle provoquée par le vent ou les insectes menace autant la production des semences et des cultures végétales que le commerce du grain, au point de devenir un handicap sur le marché international pour les agriculteurs nord-américains. Les produits nord-américains perdent du terrain à l'étranger, parce qu'il est impossible d'empêcher la contamination génique par pollinisation naturelle. Ainsi, les exportations nord-américaines (États-Unis et Canada) vers l'Europe et l'Asie ont fortement diminué, puisque les consommateurs européens et asiatiques sont réticents à acheter des produits qui contiennent des OGM.

C) ACTIVITÉS

- ◆ Lettre au premier ministre concernant un moratoire sur l'utilisation des OGM au Québec;
- ◆ Participation à la consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDEP) sur les OGM.

La consultation visait seulement les risques environnementaux et certains risques sanitaires et excluait les risques socio-économiques. La consultation était sous la responsabilité du MDEP. Cette consultation avait pour but de prendre le pouls du milieu concernant ce dossier. Les résultats de la consultation pourraient donner lieu à une autre démarche gouvernementale en 2007.

Par ailleurs, la filière est en attente d'un nouveau document d'orientation de l'UPA concernant les OGM avant de poursuivre des travaux concernant la cible 3 de cet axe.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Ce comité n'a pas été actif en 2006 mais pourrait tenir une rencontre en 2007. La composition actuelle de ce comité est la suivante :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| ◆ Geneviève Blain | FABQ (pilote) |
| ◆ Gérard Bouchard | FABQ |
| ◆ David Carter | MEFP |
| ◆ Guylain Charron | UPA |
| ◆ Loïc Dewavrin | Les Huiles d'Amérique |
| ◆ Guy Gauthier | FABQ |
| ◆ Claude Gélinau | ITA |
| ◆ Benoit Girouard | UPB |
| ◆ Gérard Goyette | MAPAQ |
| ◆ France Gravel | Écocert Canada |

◆ Patrice Mullier	FAQ
◆ Frédéric Paré	Équiterre
◆ Nicolas Turgeon	MAPAQ
◆ Nalini Vaddapalli	Option consommateur
◆ Pierre Turcotte	CEROM

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Ce comité d'axe est toujours en attente de la position des producteurs québécois sur cet enjeu.

AUTRES PROJETS

A) TITRE DU PROJET

Rencontres d'information stratégique sur le développement du secteur biologique au Québec

B) CONTEXTE

Le projet consiste à organiser deux rencontres d'information stratégique sur les changements récents de l'environnement d'affaires des entreprises de l'industrie des aliments biologiques, sur les problématiques qui ont fait l'objet de travaux de la part de la filière et sur tout autre sujet jugé prioritaire. Une rencontre serait organisée pour l'Est du Québec et une autre pour l'Ouest du Québec.

C) ACTIVITÉS

- ◆ 26 février 2007 : réception de l'avance ;
- ◆ Détermination des sujets à couvrir;
- ◆ Recherche de conférenciers;
- ◆ Élaboration du programme des conférences;
- ◆ Entente sur les aspects logistiques (dates, salles, sonorisation, etc.);
- ◆ Annonce des événements et invitations ciblées;
- ◆ 3 avril 2007 : tenue de la première journée à Drummondville;
- ◆ 24 avril 2007 : tenue de la deuxième journée à Rimouski.

D) RÉSULTATS

- Le degré de satisfaction est élevé (concept de la journée apprécié) ;
- Les participants connaissent peu la filière (surtout Rimouski);
- Importance qu'un organisme officiel rencontre les alliés du secteur biologique en région.

5. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Nous vous invitons à prendre connaissance des résultats financiers pour l'année 2006 dans le document joint en annexe.